

PROCÈS VERBAL

SEANCE DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023

Président de séance : Fabrice PICARD

Secrétaire de séance : Michel MENESTRIER

Étaient présents : Fabrice PICARD, Richard IELSCH, Marie-France DUBREZ, Jean-Marie PAULIN, Aurélien CHATELAIN, Benjamin DIAB, Marie-Laure GAZZOLI, Frédéric LOCATELLI, Anthony MARLIN, Michel MENESTRIER, Marie-Anne MEUNIER

Étaient excusés : --

Votants : 11

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu du Conseil municipal du 22 novembre 2023 est approuvé et signé par le Maire et le Secrétaire de Séance.

2. URBANISME

Point sur les dossiers en cours

1 déclaration de travaux a été acceptée pour la pose d'un bardage. 1 dossier de DP reste en cours pour l'installation d'une pergola.

1 permis de construire a été accepté pour la construction d'un bâtiment de stockage et 1 dossier reste en cours d'instruction pour la construction d'un hangar agricole.

2 demandes de permis de construire ont été reçues, chacune pour la construction d'une maison individuelle.

Numérotation La Vessoie

M. et Mme MARCHAL ont envoyé un courrier faisant part des difficultés liées à la numérotation des appartements qui ont été incendiés. Ils demandent que chacun des appartements aient un numéro de rue distincts et que le magasin ait également un numéro.

Il a été décidé d'attribuer le numéro 3 bis pour l'appartement loué à M. Gilles MARCHAL (le 1^{er} reste au 3) et le magasin de l'EARL Les Laizennes se verra attribuer le numéro 5.

[Délibération n°20230705]

3. FINANCES

Subvention aux associations

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser les subventions suivantes pour l'année 2023 :

ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT
Amicale des Pompiers de Boujailles	300 €
Association des anciens mobilisés	400 €
Association Sportive de Boujailles	400 €
Club de l'ARCHE	300 €
Club du 3 ^{ème} Age	400 €
Fanfare	600 €
Handball de Levier	20 € / licencié
La Ronde de l'Espoir	100 €
Don du sang – Frasne	50 €
Don du sang – Levier	50 €
Association Loisirs et Détente	200 €
Familles Rurales	400 €
Comice de Levier, Frasne et Usiers	100 €
Les Jeunes Bouj'	200 €
La Croix Rouge	100 €
Comité des Fêtes	500 €

[Délibération n°20230701]

Dépenses 2023 et emprunts

- Dépenses 2023 :

Afin de pouvoir régler les dernières factures de l'année 2023, un virement de 15 000 € du c/624 au c/65748 est nécessaire.

[Délibération n°20230702]

Pour permettre au moins de régler les factures en attendant le vote du budget prévisionnel 2024, il est nécessaire de prendre une délibération pour ouvrir les crédits en investissement à hauteur de 25% des dépenses engagées en 2023 (hormis le chapitre 16 des emprunts), soit 27 493.50 €.

[Délibération n°2023703]

- Emprunts :

Le prochain emprunt à se terminer sera le prêt contracté pour l'adduction d'eau réalisé en 2005. Il se terminera au 31/07/2025, ce qui donnera du souffle à la commune. L'annuité est de 12 173.82 €.

- Divers :

Une subvention dite « filet inflation 2022 » de 20 990 € est allouée à la commune car nous remplissons les 3 critères d'éligibilité.

Commande groupée de pellets – choix du fournisseur

Le Conseil municipal a retenu l'association des consommateurs de bois du Haut-Doubs pour la fourniture de pellets en vrac ou en sacs. Les personnes qui s'étaient inscrites en Mairie lors de la consultation recevront un formulaire à remplir et à envoyer à l'association.

Si d'autres personnes sont intéressées, vous devez contacter la Mairie.

4. INTERCOMMUNALITÉ

Fonds de concours 2023 – mise à jour des montants

Lors de la dernière séance du Conseil municipal, un montant d'attribution des fonds de concours avait été annoncé à hauteur de 16 191.88 €. Or, ils ont été mis à jour et la CFD versera un montant de 17 600.97 €.

5. PATRIMOINE

Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER)

La loi du 10 mars 2023 vise à définir des ZAER d'ici le 31 décembre 2023. Il est nécessaire de déterminer sur le territoire de la commune une ou des ZAER selon les différentes filières de production d'énergies renouvelables. Le Conseil municipal adopte le principe de définitions de ces zones et le contenu et le périmètre seront définis au 1^{er} trimestre 2024.

[Délibération n°2023704]

6. QUESTIONS DIVERSES

Population au 1^{er} janvier 2024 : l'INSEE nous annonce un nombre de 459 habitants sur Boujailles selon le recensement.

Levée de la séance à 21h30.

Le Président de Séance,

Le Secrétaire de Séance,

Fabrice PICARD

Michel MENESTRIER

RAPPEL – Charte de bon citoyen :

Nous vous demandons de :

- **Ne pas stationner sur les trottoirs** pour laisser le passage libre et ne pas gêner les piétons
- **De procéder à l'égagage de vos haies** qui gêne la circulation sur les trottoirs

Chaque résident (propriétaire ou locataire) engage sa responsabilité en cas d'accident !

